

FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 14/03/2020

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2020_12

TITRE : ACTUALISATION DES RECOMMANDATIONS COVID -19

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Régions	Départements

1 - Définition de cas

Les modifications suivantes ont été apportées par rapport à la version du 03/03/2020 :

<https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/definition-de-cas-13-03-20>

<https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/zones-d-exposition-a-risque-covid-19-13-03-20>

2 - Recommandations sanitaires

Un avis du Haut conseil de la Santé publique relatif à la prise en charge des cas confirmés d'infection au virus SARS-CoV-2 a été publié.

https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200305_coviprisenchardescasconf.pdf

Deux autres recommandations du HCSP ont été réalisées en urgence et les avis seront publiés très prochainement :

- Avis sur les indications prioritaires du diagnostic par RT PCR
- Avis sur la prévention et la prise en charge du COVID-19 chez les patients à risque de formes sévères

Elles sont disponibles sur le lien suivant : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/new_hcsp-sars-cov-2_patients_fragiles_v3.pdf

3- Utilisation d'AINS chez des patients atteints Covid-19

Des évènements indésirables graves liés à l'utilisation des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) ont été signalés chez des patients atteints de COVID19, cas possibles ou confirmés. Nous rappelons que le traitement d'une fièvre mal tolérée ou de douleurs dans le cadre du COVID19 ou de toute autre virose respiratoire repose sur le paracétamol, sans dépasser la dose de 60 mg/kg/jour et de 3 g/jour. Les AINS doivent être proscrits.

A l'inverse, les patients sous corticoïdes ou autres immunosuppresseurs pour une pathologie chronique ne doivent pas interrompre leur traitement, sauf avis contraire du médecin qui les suit pour cette pathologie.

Cette recommandation doit être diffusée largement auprès de l'ensemble des professionnels de santé.

4 - Recommandations personnes vulnérables

Les patients les plus fragiles, et notamment les plus de 70 ans, devant restreindre drastiquement leurs interactions sociales, il est demandé à certains professionnels - pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, audioprothésistes, masseurs-kinésithérapeutes - de reporter les soins non-urgents pour ces personnes afin d'éviter les sorties, les salles d'attente.